Pétition : retrait du projet ministériel sur les indemnités

Le ministère a fait connaître un projet de décret sur les *"missions particulières"* donnant lieu à indemnité. Il constitue une déclinaison du décret sur les obligations de service devant s'appliquer à la rentrée 2015, et comporte des dispositions inacceptables pour les personnels :
- la fin des décharges statutaires et nationales : elles seraient remplacées par des indemnités qui peuvent (ou pas !) être attribuées aux personnels exerçant des "missions particulières". Plus aucune garantie nationale n'existerait donc.
- ces indemnités relèveraient du bon vouloir des chefs d'établissement : ce sont eux qui définiraient les *“missions particulières”* donnant lieu à rémunération. Chaque établissement recevrait une enveloppe indemnitaire dont la répartition relèverait du chef d’établissement (et qui sera certainement elle-même insuffisante). Ces éléments constituent un levier puissant pour faire pression sur les personnels, imposer la multiplication de "missions" et de réunions en tous genres… et au final alourdir la charge de travail.
- ces indemnités pourraient varier – à supposer qu'elles soient attribuées - d'un taux de 1 à 12 (entre 300 et 3750 euros) pour une même mission selon les établissements : un collègue exerçant telle "mission particulière" pourrait recevoir 12 fois moins que son collègue de l'établissement voisin !
Ce décret vise à développer l'arbitraire et les inégalités. Il introduirait une définition locale des rémunérations des personnels, mettant en cause leur statut national. Il serait un facteur considérable de division des personnels.
Les personnels soussigné-e-s du LPO Janetti, avec le soutien des sections CGT, SUD, et SNES-FSU :
- demandent le retrait de ce projet : toutes les décharges doivent être maintenues et rester nationales.
- demandent l'abrogation du décret d'août 2014 sur les obligations de service des enseignant-e-s, qui permet de telles dérives.
- demandent qu'enfin s'ouvrent des négociations pour mettre fin au blocage des salaires

Nom Prénom	Signature	Nom Prénom	Signature